

# Sonamia



## **BAREME DE FACTURATION GOODYEAR DUNLOP N°1 - 2024**

**POUR VOUS SUR TOUS LES TERRAINS**

**SONAMIARESTORE.COM**

# SONAMIA WEBSTORE

Sonamia vous invite à utiliser ses solutions e-commerce.



En un clic accédez à notre webstore  
[www.sonamiawebstore.com](http://www.sonamiawebstore.com)



Accès au webstore 24h/24



Consultation des stocks en temps réel



Passez vos commandes simplement



Mise à jour automatique de vos tarifs et conditions



Suivez vos historiques de commandes



Accédez à des informations techniques

Vous n'avez pas de compte ?  
Contactez-nous pour créer votre compte.

Par mail : [remplacementfrance@sonamia.fr](mailto:remplacementfrance@sonamia.fr)

Par téléphone : 02 72 78 53 47



Scannez ou cliquez sur ce QR code  
pour accéder à notre webstore  
[www.sonamiawebstore.com](http://www.sonamiawebstore.com)

**POUR VOUS SUR TOUS LES TERRAINS !**

# SOMMAIRE

	p4	Cahier technique
	P5	Informations générales
	p6	Pneumatiques Industriels DUNLOP
	p8	Conditions générales de vente
	p 9	Recyclage des pneumatiques
	p10	Convention Sonamiawebstore
	p11	Transport et règle de reprise de marchandise

# INFORMATIONS GENERALES

## UNITES

Quantité	S.I. unités	Autres unités
Longueur	m (mètre)	1 pouce inch (") = 0,0254 m (or 25,4 mm) 1 mile = 1 609 m (or 1,609 km)
Masse	kg (kilogramme)	1 livre pound (lb) = 0,4536 kg
Pression	Pa (Pascal)	1 bar = 100 kPa 1 livre par pouce carré pound per square inch (psi ou lb/in <sup>2</sup> ) = 6,895 kPa 1 kg/cm <sup>2</sup> = 98,066 kPa
Vitesse	m/s (mètre par seconde)	1 km par heure (km/h) = 0,27778 m/s 1 mile par heure (mph) = 0,4470 m/s (ou 1,60935 km/h)

## TABLE DE CONVERSION DES UNITES DE PRESSION

kPa (from 2004 ETRTO Standards Manual Edition onwards)	bar	lb/in <sup>2</sup> * (p.s.i.)	kg/cm <sup>2</sup> *
100	1,0	15	1,0
150	1,5	22	1,5
200	2,0	29	2,0
250	2,5	36	2,6
300	3,0	44	3,1
350	3,5	51	3,6
400	4,0	58	4,1
450	4,5	65	4,6
500	5,0	73	5,1
550	5,5	80	5,6
600	6,0	87	6,1
650	6,5	94	6,6
700	7,0	102	7,1
750	7,5	109	7,7
800	8,0	116	8,2
850	8,5	123	8,7
900	9,0	131	9,2
950	9,5	138	9,7
1000	10,0	145	10,2
1050	10,5	152	10,7

\*les valeurs en p.s.i. et kg/cm<sup>2</sup> sont arrondies à l'unité pratique la plus rapprochée.

## MARQUAGE DE VITESSE

### CODE DE VITESSE

Le CODE DE VITESSE indique la vitesse maximale à laquelle un pneu peut porter une charge correspondant à son indice de charge (exception faite des vitesses supérieures à 210 km/h), dans les conditions spécifiées par le fabricant de pneus.

Code de vitesse Speed symbol	Vitesse Speed (km/h)
A1	5
A2	10
A3	15
A4	20
A5	25
A6	30
A7	35
A8	40
B	50
C	60
D	65
E	70
F	80
G	90
J	100
K	110
L	120
M	130
N	140
P	150
Q	160
R	170
S	180
T	190

# INFORMATIONS GENERALES

## INDICE DE CHARGE

L'INDICE DE CHARGE est un code numérique associé à la charge maximum qu'un pneu peut porter (exception faite des charges à des vitesses supérieures à 210 km/h), à la vitesse indiquée par son code de vitesse dans les conditions d'utilisation spécifiées par le fabricant de pneus.

I.C.	kg	I.C.	kg	I.C.	kg	I.C.	kg	I.C.	kg	I.C.	kg	I.C.	kg
0	45	40	140	80	450	120	1400	160	4500	200	14000	240	45000
1	46,2	41	145	81	462	121	1450	161	4625	201	14500	241	46250
2	47,5	42	150	82	475	122	1500	162	4750	202	15000	242	47500
3	48,7	43	155	83	487	123	1550	163	4875	203	15500	243	48750
4	50	44	160	84	500	124	1600	164	5000	204	16000	244	50000
5	51,5	45	165	85	515	125	1650	165	5150	205	16500	245	51500
6	53	46	170	86	530	126	1700	166	5300	206	17000	246	53000
7	54,5	47	175	87	545	127	1750	167	5450	207	17500	247	54500
8	56	48	180	88	560	128	1800	168	5600	208	18000	248	56000
9	58	49	185	89	580	129	1850	169	5800	209	18500	249	58000
10	60	50	190	90	600	130	1900	170	6000	210	19000	250	60000
11	61,5	51	195	91	615	131	1950	171	6150	211	19500	251	61500
12	63	52	200	92	630	132	2000	172	6300	212	20000	252	63000
13	65	53	206	93	650	133	2060	173	6500	213	20600	253	65000
14	67	54	212	94	670	134	2120	174	6700	214	21200	254	67000
15	69	55	218	95	690	135	2180	175	6900	215	21800	255	69000
16	71	56	224	96	710	136	2240	176	7100	216	22400	256	71000
17	73	57	230	97	730	137	2300	177	7300	217	23000	257	73000
18	75	58	236	98	750	138	2360	178	7500	218	23600	258	75000
19	77,5	59	243	99	775	139	2430	179	7750	219	24300	259	77500
20	80	60	250	100	800	140	2500	180	8000	220	25000	260	80000
21	82,5	61	257	101	825	141	2575	181	8250	221	25750	261	82500
22	85	62	265	102	850	142	2650	182	8500	222	26500	262	85000
23	87,5	63	272	103	875	143	2725	183	8750	223	27250	263	87500
24	90	64	280	104	900	144	2800	184	9000	224	28000	264	90000
25	92,5	65	290	105	925	145	2900	185	9250	225	29000	265	92500
26	95	66	300	106	950	146	3000	186	9500	226	30000	266	95000
27	97,5	67	307	107	975	147	3075	187	9750	227	30750	267	97500
28	100	68	315	108	1000	148	3150	188	10000	228	31500	268	100000
29	103	69	325	109	1030	149	3250	189	10300	229	32500	269	103000
30	106	70	335	110	1060	150	3350	190	10600	230	33500	270	106000
31	109	71	345	111	1090	151	3450	191	10900	231	34500	271	109000
32	112	72	355	112	1120	152	3550	192	11200	232	35500	272	112000
33	115	73	365	113	1150	153	3650	193	11500	233	36500	273	115000
34	118	74	375	114	1180	154	3750	194	11800	234	37500	274	118000
35	121	75	387	115	1215	155	3875	195	12150	235	38750	275	121500
36	125	76	400	116	1250	156	4000	196	12500	236	40000	276	125000
37	128	77	412	117	1285	157	4125	197	12850	237	41250	277	128500
38	132	78	425	118	1320	158	4250	198	13200	238	42500	278	132000
39	136	79	437	119	1360	159	4375	199	13600	239	43750	279	136000

**POUR VOUS SUR TOUS LES TERRAINS !**

# PNEUMATIQUES INDUSTRIELS

**GOOD YEAR**
**DUNLOP**  
FOREVER FORWARD


POWERLOAD



SPPG7



SPPG8



SPT 9



PG21RC



DIMENSIONS	ICV	PROFIL	CODE ARTICLE	ROUE	ROUE ALTERNATIVE	SECTION	DIAMETRE	RAYON / S CHARGE	CIRCONF. DE ROULEMENT	PRESSION MAX	HAUTEUR DE CRAMPON	PRIX UNITAIRE €. H.T.
CHARGEUSES ET VEHICULES SPECIAUX				Pouce	Pouce	mm ±2%	mm ±2%	mm ±2%	mm ±2%	bar	mm	
<b>18</b>												
335/80 R 18 TL L2/E2 GOOD YEAR	145 A2/134 B	POWERLOAD	S033278	11,00	12,00	335	983	438	2965	3,75	19	936,00 €
335/80 R 18 TL L2/E2 DUNLOP	145 A2/134 B	SPT9 EM	S031337	11,00	-	331	984	448	2990	3,75	18	887,00 €*
365/70 R 18 TL L2/E2 GOOD YEAR	146 A2/135 B	POWERLOAD	S033280	11,00	12,00-13,00	354	974	434	2938	3,75	19	996,00 €
365/70 R 18 TL L2/E2 DUNLOP	146 A2/135 B	SPT 9 EM	S031341	11,00	-	356	975	438	2915	3,75	18	944,00 €*
15,5/55 R 18 TL MPT DUNLOP	138 E	SPPG7	S031336	11,00	-	362	892	409	2645	4,0	16	1 110,00 €
405/70 R 18 TL L2/E2 GOOD YEAR	153 A2/141 B	POWERLOAD	S031355	13,00	11,00-12,00	404	1023	451	3086	3,75	21	1 177,00 €
405/70 R 18 TL L2/E2 DUNLOP	153 A2/141 B	SPT9 EM	S031345	13,00	-	400	1026	461	3085	3,75	20	1 110,00 €
<b>20</b>												
335/80 R 20 TL L2/E2 GOOD YEAR	147 A2/136 B	POWERLOAD	S033279	11,00	12,00	332	1035	462	3121	3,75	19	1 017,00 €
335/80 R 20 TL L2/E2 DUNLOP	147 A2/136 B	SPT9 EM	S031338	11,00	-	323	1035	474	3140	3,75	19	956,00 €*
	153 A2/149 K	SPT9 MPT	S031339	11,00	-	323	1035	482	3130	4,5	19	887,00 €
335/80 R 20 TL MPT DUNLOP	153 A2/149 K	SPPG8	S031340	11,00	12,00	330	1040	480	3120	6,5	17	887,00 €
365/80 R 20 TL L2/E2 GOOD YEAR	153 A2/141 B	POWERLOAD	S033281	11,00	12,00	354	1087	483	3279	3,75	20	1 120,00 €
365/80 R 20 TL L2/E2 DUNLOP	153 A2/141 B	SPT9 EM	S031343	11,00	-	360	1092	493	3285	3,75	20	1 055,00 €*
	168 A2/152 K	SPT9 MPT	S031344	11,00	-	357	1091	502	3275	6,25	20	1 019,00 €
365/80 R 20 TL MPT DUNLOP	168 A2/152 K	SPPG8	S031342	11,00	-	358	1088	503	3285	6,25	18	1 019,00 €
405/70 R 20 TL L2/E2 GOOD YEAR	155 A2/143 B	POWERLOAD	S031356	13,00	12,00-14,00	407	1092	484	3289	3,75	21	1 245,00 €
405/70 R 20 TL L2/E2 DUNLOP	155 A2/143 B	SPT9 EM	S031346	13,00	-	403	1093	487	3240	3,75	19	1 177,00 €
	168 A2/152 J	SPT9 MPT	S031347	13,00	-	403	1094	495	3230	6,0	20	1 152,00 €
445/70 R 20 TL L2/E2 DUNLOP	162 A2/150 B	SPT9 EM	S031352	14,00	-	445	1146	516	3450	3,75	22	1 796,00 €

\*Jusqu'à épuisement des stocks, gamme Dunlop SPT9 EM remplacée par gamme Good Year Powerload

**POUR VOUS SUR TOUS LES TERRAINS !**



SPT 9



PG21RC



DIMENSIONS	ICV	PROFIL	CODE ARTICLE	ROUE	ROUE ALTERNATIVE	SECTION	DIAMETRE	RAYON / S CHARGE	CIRCONF. DE ROULEMENT	PRESSION MAX	HAUTEUR DE CRAMPON	PRIX UNITAIRE € . H.T.
CHARGEUSES ET VEHICULES SPECIAUX				Pouce	Pouce	mm ±2%	mm ±2%	mm ±2%	mm ±2%	bar	mm	
24												
405/70 R 24 TL L2/E2 DUNLOP	158 A2/146 B	SPT9 EM	S031348	13.00	-	416	1183	538	3545	3.75	22	1577,00 €
	168 A2/152 J	SPT9 MPT	S031349	13.00	13.00SDC	401	1094	495	3230	5.00	20	1545,00 €
455/70 R 24 TL L2/E2 DUNLOP	165 A2/154 B	SPT9 EM	S031353	14.00	-	429	1238	567	3755	3.75	23	1958,00 €
	174 A2/154 G	SPT9 MPT	S031354	DW14L	DW15L-13.00	442	1247	576	3745	4.00	23	1958,00 €



DIMENSIONS	ICV	PROFIL	CODE ARTICLE	ROUE	ROUE ALTERNATIVE	SECTION	DIAMETRE	RAYON / S CHARGE	CIRCONF. DE ROULEMENT	PRESSION MAX	HAUTEUR DE CRAMPON	PRIX UNITAIRE € . H.T.
CHARGEUSES ET VEHICULES SPECIAUX				Pouce	Pouce	mm ±2%	mm ±2%	mm ±2%	mm ±2%	bar	mm	
COMPACTEURS												
20												
11,00 R 20 TT	165 A2/152 A3	PG21RC	S031335	8,00	-	292	1070	484	3210	7,0	15	1181,00 €

**POUR VOUS SUR TOUS LES TERRAINS !**

## 1°) PRISE DE COMMANDES

Les commandes reçues directement, les engagements pris par nos agents et re-présentants, les prix remis sans délai d'option et ceux de nos tarifs, ne deviennent définitifs qu'après acceptation et confirmation de notre part.

Si la commande donne lieu à un accusé de réception, tout changement notifié sur l'accusé de réception de commande sera considéré comme accepté par le client sauf si celui-ci notifie par écrit au vendeur son opposition au changement dans un délai maximum de 8 jours à dater de l'accusé de réception.

## 2°) FIXATION DE PRIX

Nos offres, sauf stipulation expresse, sont établies sans engagement et sauf vente intermédiaire, elles sont calculées en prix départ de nos entrepôts ou ateliers.

Nos cotations sont établies au cours du jour et nous nous réservons la faculté d'y apporter sans avis préalable toutes modifications jugées utiles. En particulier, en cas de modification des taux de change des monnaies étrangères, avec l'euro qui entraînerait une hausse des produits importés, nous serions amenés à modifier immédiatement le montant des euros que nous devrions facturer et ceci, quelle que soit la date des prises des commandes.

Les prix et les taxes en vigueur à la date de livraison servent à établir nos factures.

## 3°) LIVRAISON

Les délais de livraison sont donnés à titre indicatif, et ne peuvent nous engager. Nous refusons toutes pénalités, amendes ou retenues quelconques pour résiliation ou retard à moins de conventions particulières explicitement acceptées par nous. En aucun cas, nous ne pourrions considérer recevable l'annulation d'une commande en cours d'exécution, même si un retard exceptionnel la motive.

Nos marchandises sont considérées comme vues, prises et agréées dans nos magasins. Elles ne sont pas assurées et voyagent aux risques et périls du destinataire, même si nos prix sont établis FRANCO, FOB ou CIF. Le coût du transport est à la charge du client.

L'acheminement des marchandises est effectué aux tarifs les plus réduits, sauf demande spéciale.

Nos emballages, facturés au plus juste prix, ne sont pas repris.

La S.N.C.F. ou les entreprises de transport sont responsables des avaries, des manquants ou des retards dans les livraisons.

En conséquence, pour conserver leurs droits, les destinataires doivent établir des réserves sur les documents de réception présentés par l'entreprise de transport avant de prendre possession des marchandises. Puis ils doivent les confirmer par lettre recommandée avec accusé de réception à adresser à cette même société dans les 3 jours de la date de réception et nous adresser une copie de cette réclamation.

Dans tous les cas, notre responsabilité se trouvera dégagée.

## 4°) RETOUR

Aucun rendu de marchandises ne sera accepté sans accord préalable de nos services. Ils doivent nous parvenir franco de tous frais à domicile. Les articles en retour doivent être en parfait état. Ils seront portés au crédit du compte de l'acheteur moyennant une moins-value automatique de 10 %. Celui-ci ne pourra en exiger le remboursement mais devra prendre d'autres fournitures en échange. VOIR CONDITIONS DE REPRISE

## 5°) PAIEMENT

Toutes nos factures sont payables à réception de celles-ci, net et sans escompte, sauf conventions expresses.

Le défaut de paiement de nos factures à l'échéance fixée, sauf accord préalable de notre part, entraînera après mise en demeure - l'exigibilité immédiate de toutes les sommes restant dues, quel que soit le mode de règlement,

- L'application à titre de dommages et intérêts, d'une indemnité de 15 % de la somme réclamée, avec un minimum de 50 C,

- Le paiement de plein droit d'une pénalité conforme à la LME d'un taux annuel de 3 fois le taux de l'intérêt légal.

- La réclamation des frais impayés ainsi que des frais judiciaires au titre de l'art, 700 du NCPC.

Le paiement de nos fournitures a lieu à NANTES même si celles-ci sont expédiées en franco. Nos traites ainsi que l'acceptation ou le choix de tout autre mode de règlement n'opèrent ni novation, ni dérogation à cette clause attributive de juridiction. Certaines commandes peuvent être subordonnées au paiement d'un acompte. Le versement de celui-ci supprime toute possibilité d'annulation de commande.

## 6°) RESERVE DE PROPRIETE

De convention expresse, nous nous réservons la propriété des marchandises fournies jusqu'au dernier jour de leur parfait paiement, conformément aux termes de la loi n° 80.335 du 12.05.80 et à l'article 2367 du code civil.

Néanmoins, l'acquéreur sera responsable, à compter de la délivrance des marchandises, de leur perte ou de leur destruction ainsi que de toutes avaries ou détériorations leur survenant. Il devra s'assurer à cet effet.

En cas d'impayé, les marchandises seront reprises sans aucunes procédures préalables. Tout refus de restitution entraînerait une action judiciaire avec demande de dommages et intérêts.

## 7°) RENSEIGNEMENTS TECHNIQUES

Les informations ou les gravures qui figurent sur nos notices, catalogues et tous autres documents ne sont qu'indicatifs. Nous nous réservons le droit de les modifier à tout moment et sans préavis.

## 8°) GARANTIE

Le bon fonctionnement des marchandises fournies est garanti pendant une période d'un an à compter de la date de livraison et dans les conditions suivantes :

La garantie ne s'applique qu'au matériel livré à l'exclusion de la réparation de tout autre préjudice, y compris privation de jouissance.

Notre garantie ne s'appliquera qu'aux produits utilisés conformément à leur destination d'origine et dont l'entretien prévu soit par nos notices techniques, soit par celles des fabricants, soit par les usages de la profession aura été régulièrement accompli.

Dans ce cas, nous nous engageons à demander l'application de la garantie auprès du fabricant, lorsque le produit n'est pas de notre fabrication ou à donner suite nous-mêmes, lorsque le produit est de notre fabrication.

La garantie se limitera :

- Soit à entreprendre gratuitement les réparations nécessaires à la remise en état,

- Soit à remplacer le produit incriminé avec facturation au prorata, compte tenu de l'usage déjà fait au moment des remplacements, par rapport à l'utilisation moyenne habituelle de celui-ci.

Cet échange ou cette réparation ne pourra prolonger en aucun cas la durée de garantie. Les frais de transport éventuels sont à la charge du client. Les produits réalisés ou les modifications apportées à la conception ou à la fabrication d'un produit, à la demande du client sont exclusifs de toute garantie.

## 9°) ATTRIBUTION DE COMPETENCE

Le Tribunal de NANTES est seul compétent pour toute contestation relative à nos fournitures et pour tout différend propre à l'interprétation ou à l'exécution de nos marchés, même en cas de pluralité de défendeurs ou d'appel en garantie.

Quelles que soient les conditions d'achats de nos clients, toutes les commandes qui nous sont confiées impliquent l'adhésion sans réserve à nos conditions générales de vente. Toute dérogation précisée par les bons de commande de nos clients ne peut être considérée comme acceptée que si elle fait l'objet d'un accord écrit de notre part.

## 10°) FRAIS DE FACTURATION

Sauf dans le cas des paiements par caisse à l'enlèvement, tout débit comportera la facturation des frais forfaitaires.

De plus, il sera exigé un minimum de facturation. Les montants respectifs en seront fixés chaque année.

**POUR VOUS SUR TOUS LES TERRAINS !**

# CONVENTION SONAMIAWEBSTORE

Les parties contractantes (ci après dénommées SONAMIA et le PARTENAIRE) sont toutes deux des commerçantes qui vont être amenées à faire des transactions commerciales dans le cadre du site dénommé SONAMIAWEBSTORE et ou du logiciel WINPNEU et ou COGETI (les 3 outils étant dénommés conjointement ci après sous le nom de SONAMIAWEBSTORE)

Dans le but de sécuriser ces transactions, les parties se sont accordées sur les points suivants

Les parties conviennent de donner aux commandes passées et validées sur SONAMIAWEBSTORE la valeur d'une commande écrite.

La présente convention confirme et complète les conditions générales de ventes de SONAMIA

Le contrat de vente deviendra effectif lorsque SONAMIA accusera réception des commandes.

SONAMIA ne pourra être tenu responsable pour les dommages subis par le PARTENAIRE dans le cadre de l'utilisation de SONAMIAWEBSTORE et en particulier en cas d'indisponibilité du système.

## IDENTIFIANT UTILISATEUR - MOT DE PASSE

Après signature de la présente convention, SONAMIA fournira par e-mail l'identifiant et le mot de passe destinés à l'usage personnel et exclusif du signataire du PARTENAIRE. En contrepartie de cette mise à disposition, SONAMIA s'engage à garder secret l'identifiant et le mot de passe donnant accès au site. L'interlocuteur signataire du PARTENAIRE est également responsable de la création, de la gestion et de la fermeture des comptes pour l'ensemble des personnes de sa société. En cas de changement de signataire, SONAMIA doit être informé de ce changement.

L'obligation de confidentialité s'applique à tout membre du personnel du PARTENAIRE. Le PARTENAIRE se porte garant de l'obligation de confidentialité et de l'utilisation de SONAMIAWEBSTORE par son personnel pour les seuls besoins du PARTENAIRE et de garder secret l'accès aux données vis à vis des tiers non autorisés.

Dès l'instant où le PARTENAIRE a connaissance qu'un tiers dispose à son insu de ses identifiants et mots de passe, il s'engage à en informer SONAMIA.

Le PARTENAIRE accepte que la saisie de ses codes d'identification vaille preuve de son identité et de son engagement.

## DURÉE

La présente convention a une durée indéterminée. SONAMIA se réserve le droit de retirer l'accès au système à tout moment sans préavis ni explication.

## ATTRIBUTION DE COMPÉTENCE

Les parties s'efforceront de résoudre à l'amiable leur différend. A défaut, seul le tribunal de commerce de NANTES sera compétent. La loi française est applicable.

Nom :

Prénom :

Entreprise :

Fonction :

Mail :

Num. tél. :

Remplir le formulaire en ligne :



SONAMIAWEBSTORE



INOVAXO

(Frais d'installation facturés par INO)

Date :

à :

Je reconnais avoir pris connaissance des conditions générales de vente disponibles à l'adresse suivante :

<http://cgv.sonamiawebs-tore.com/cgv/cgv.html>

Signature et Cachet de l'entreprise.

Ce document doit obligatoirement être paraphé et signé sur toutes ses pages et envoyé par mail à votre commercial.

### ADRESSE POSTALE

CS 82432  
44124 VERTOU Cedex France

### ADRESSE EXPÉDITIONS & LIVRAISONS

Parc d'Activités les Marches de Bretagne  
17-19, rue Anne de Bretagne  
85600 SAINT-HILAIRE-DE-LOULAY  
Tél. (33)2 72 78 53 00 - Fax. (33)2 51 05 06 03  
accueil@sonamia.fr

SAS au capital de 3 200 000 € - SIRET : 419 937 867 00028 LA-ROCHE-SUR-YON - NAF 4531 Z - TVA FR 20 419 937 867

[www.sonamia.com](http://www.sonamia.com)

**POUR VOUS SUR TOUS LES TERRAINS !**

# TRANSPORT & REGLE DE REPRISE DE MARCHANDISE

## TRANSPORT

Participation forfaitaire au transport, en France Métropolitaine pour toute commande inférieure à 600 € ht :

- 9.50 € ht de 0 à 150.00 € ht
- 18.00 € ht de 151.00 à 300.00 € ht
- 27.00 € ht de 301.00 à 400.00 € ht
- 37.50 € ht de 401.00 à 599.00 € ht

## REGLE DE REPRISE DE MARCHANDISE

Aucune reprise de marchandise ne sera acceptée sans validation préalable et écrite de la direction générale et doit faire l'objet d'une demande écrite.

### Les règles de reprise sont les suivantes :

Après validation par la direction, la reprise d'une (1) marchandise (pneumatique, roue, roues complètes, chambre à air...), sera soumise à une commande de compensation d'une valeur au moins équivalente à la marchandise reprise.

Le transport aller & retour seront intégralement facturés quel que soit le motif de la reprise (erreur de commande, marchandise refusée à la livraison...).

### Exclusion de la possibilité d'une reprise :

- Pneumatique, roue, roues complètes, chambre à air ... apparaissant dans le top 10 des ventes par catégorie de marchandise,
- Pneumatique, roue, roues complètes, chambre à air ... déjà montés, sales ou endommagés, (excepté avarie due au transport)
- Pneumatique, roue, roues complètes, chambre à air ... d'occasion,
- Pneumatique, roue, roues complètes, chambre à air ... non référencés au barème de facturation en vigueur au 01/10/2012,
- Pneumatique, roue, roues complètes, chambre à air ... livrés depuis plus d'un an,
- Pneumatique, roue, roues complètes, chambre à air ... concurrents.
- Pneumatique, roue, roues complètes, chambre à air ... non référencés dans ce barème de facturation

### Demande de reprise :

La demande de reprise doit être envoyée par courrier, mail ou fax aux coordonnées ci-après et doit impérativement reprendre :

- N° du bon de livraison et de la facture référent,
- La motivation du retour,
- La commande de compensation,
- L'acceptation de la prise en charge du transport aller & retour.

Et doit être adressée :

**Sté Sonamia**

Parc d'Activités les Marches de Bretagne

17-19, rue Anne de Bretagne

85600 SAINT-HILAIRE-DE-LOULAY - france

Fax. (33)2 72 78 53 30

E Mail : [remplacementfrance@sonamia.fr](mailto:remplacementfrance@sonamia.fr)

# BAREMES DE FACTURATION

**Sonamia**



**nokian<sup>®</sup>  
TYRES**

**BAREME DE FACTURATION  
NOKIAN N°2 - 2022**

POUR VOUS SUR TOUS LES TERRAINS

SONAMIAWEBSTORE.COM



**Sonamia**



**BKT**

**BAREME DE FACTURATION  
BKT N°3 - 2022**

POUR VOUS SUR TOUS LES TERRAINS

SONAMIAWEBSTORE.COM



**Sonamia**



**MICHELIN**

**BAREME DE FACTURATION  
MICHELIN N°1 - 2023**

POUR VOUS SUR TOUS LES TERRAINS

SONAMIAWEBSTORE.COM



**Sonamia**



**BANDENMARKT DELCORA<sup>®</sup>  
HEAVY DUTY TYRES**

**BAREME DE FACTURATION  
N°2 - 2022**

POUR VOUS SUR TOUS LES TERRAINS

SONAMIAWEBSTORE.COM



**Sonamia**



**petlas<sup>®</sup>**

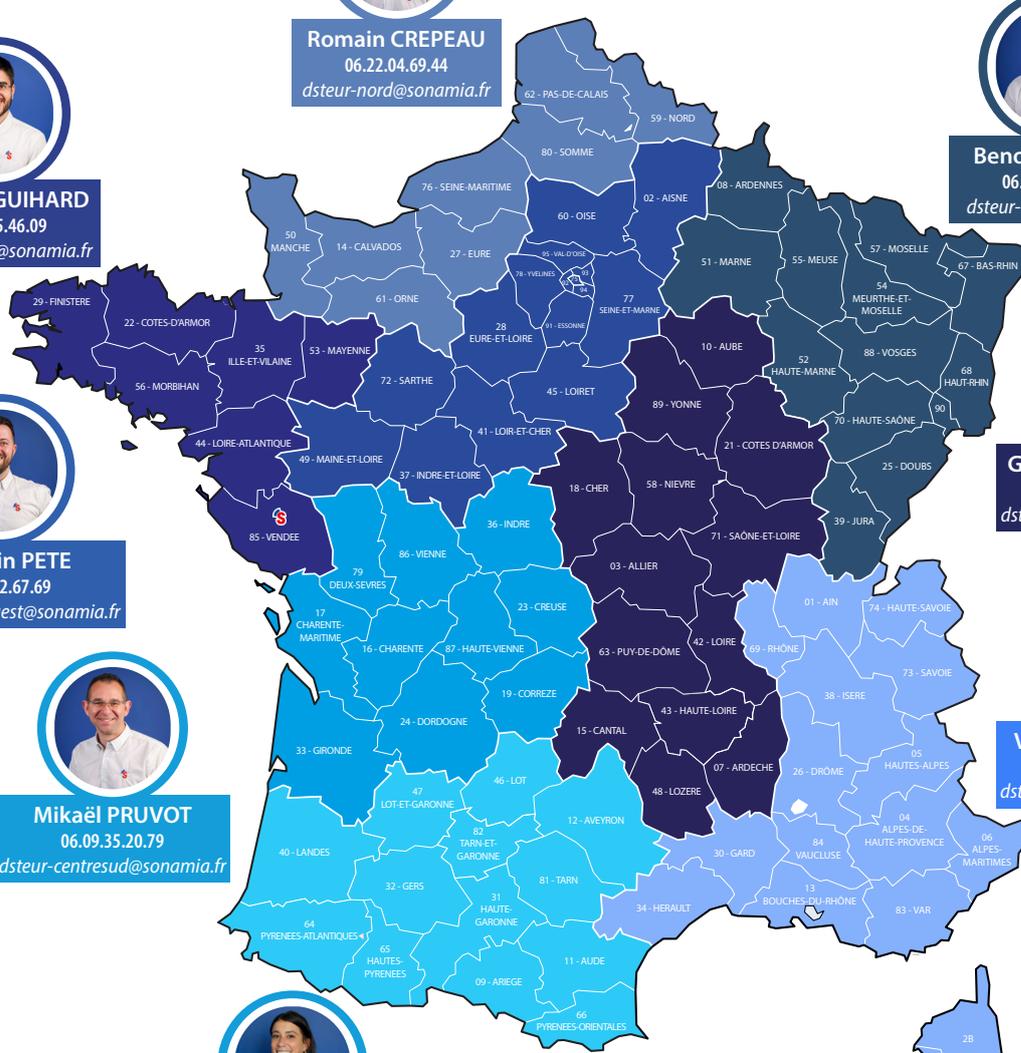
**BAREME DE FACTURATION  
PETLAS N°1 - 2022**

POUR VOUS SUR TOUS LES TERRAINS

SONAMIAWEBSTORE.COM



**POUR VOUS SUR TOUS LES TERRAINS !**



**Mathieu GUIHARD**  
06.16.15.46.09  
dsteur-ouest@sonamia.fr

**Romain CREPEAU**  
06.22.04.69.44  
dsteur-nord@sonamia.fr

**Benoit GEGOUT**  
06.22.04.69.69  
dsteur-est@sonamia.fr

**Corentin PETE**  
06.19.92.67.69  
dsteur-centreouest@sonamia.fr

**Gaëtan BERTHEAS**  
06.08.62.90.48  
dsteur-centre@sonamia.fr

**Mikaël PRUVOT**  
06.09.35.20.79  
dsteur-centresud@sonamia.fr

**Vincent MERCIER**  
06.26.21.25.34  
dsteur-sudest@sonamia.fr

**Manon ROBERT**  
06.22.04.69.77  
dsteur-sudouest@sonamia.fr

**Christophe HORNY**  
06.22.04.69.65  
Responsable des ventes

**François CHARRIER**  
06.88.04.99.29  
Responsable commercial -  
Réfèrent OTR/GC/MANUT

**Emilie CHIRON**

**Nadège BLANLOEIL**

**Gwendoline DUROCQ**

**Marie DESTROY**

**Clément LECOMMANDEUR**

**Cassandra PAVAGEAU**

**Marine GABORIAU**

**Lucie NAVARRO**

**Pierre-Antoine FORT**

**Zoé ROUAUD**